



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4305^e séance

Mardi 27 mars 2001, à 23 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Yel'chenko	(Ukraine)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Jerandi

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 23 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Israël une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lancry (Israël) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 27 mars 2001, qui sera publiée sous la cote S/2001/282, et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander que, conformément à sa politique antérieure, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance du Conseil de sécurité qui doit se tenir aujourd'hui, mardi 27 mars 2001, au sujet de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit

conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2001/270, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Bangladesh, la Colombie, la Jamaïque, le Mali, Maurice, Singapour et la Tunisie. J'attire également l'attention des membres du Conseil sur les photocopies des lettres datées des 26 et 27 mars 2001, adressées au Secrétaire général par Israël, qui seront publiées respectivement sous les cotes S/2001/278 et S/2001/280.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Avant de donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote, je voudrais dire ce qui suit en ma qualité de représentant de l'Ukraine.

Dès le tout début de la crise actuelle au Moyen-Orient, l'Ukraine a fait partie des délégations favorables à une action appropriée et efficace du Conseil de sécurité de l'ONU visant à mettre fin aux affrontements de plus en plus nombreux entre Israéliens et Palestiniens. Par conséquent, ma délégation a toujours été favorable à l'idée d'établir une présence d'observateurs de l'ONU sur le territoire palestinien, pour protéger les civils palestiniens. Tout en appuyant cette idée, nous avons toujours reconnu que sa mise en oeuvre pratique était impossible sans la coopération d'Israël.

Notre position sur cette question a été clairement énoncée lors du vote sur un projet de résolution qui a eu lieu le 18 décembre 2000, et a été confirmée lors de la réunion d'urgence récente que le Conseil a tenue à la demande du Groupe arabe et de la Palestine. Cette position n'a pas changé depuis. Cependant, ma délégation est préoccupée par l'étape actuelle de l'examen de cette question par le Conseil, et par le résultat probable de cette action. Les différents points de vue des membres du Conseil sur cette question délicate sont bien connus mais, à notre avis, leurs divergences ne sont pas insurmontables.

Nous saluons les efforts considérables déployés par tous les membres du Conseil – en particulier par les membres du groupe de travail des pays non alignés, les

quatre membres d'Europe occidentale et la délégation des États-Unis, ainsi que par les délégations de la Palestine et de la troïka arabe – afin de trouver un terrain d'entente sur le texte du projet de résolution. Ayant la présidence du Conseil, ma délégation a fait de son mieux pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

Présidente actuelle et membre du Conseil, ma délégation assume sa part de responsabilité à l'égard de cette situation regrettable. Sauf unanimité nécessaire des membres du Conseil, nous pensons que le vote d'aujourd'hui sur le projet de résolution dont nous sommes saisis ne permettra ni d'atteindre l'objectif initial qui consiste à protéger les civils palestiniens, ni d'envoyer un message positif aux peuples de la région.

Par conséquent, tout en appuyant le contenu du projet de résolution et en étant bien consciente du résultat du vote auquel nous allons procéder, ma délégation ne participera pas au vote d'aujourd'hui. Nous espérons qu'il y a toujours une possibilité de consensus sur le projet de résolution contenu dans le document S/2001/281, et nous espérons que ce projet finira par recevoir l'appui des membres du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance et d'avoir décidé de l'organiser pour permettre au Conseil de se prononcer sur la proposition faite par le groupe de travail des pays non alignés du Conseil. J'ai l'honneur particulier de présenter le projet de résolution sur cette question, publié sous la cote S/2001/270, au nom des membres du groupe de travail des pays non alignés, à savoir la Colombie, la Jamaïque, le Mali, Maurice, Singapour et la Tunisie, ainsi qu'au nom de ma propre délégation, celle du Bangladesh.

Le sujet sur lequel le Conseil doit se prononcer aujourd'hui est à l'examen depuis un certain temps déjà. Les membres du Conseil se souviendront que, le 7 octobre 2000, ils ont adopté la résolution 1322 (2000), dans laquelle ils demandaient que les violences cessent et condamnaient le recours excessif à la force contre les civils palestiniens. Depuis lors, cette question revêt une importance capitale pour le Mouvement des pays non alignés et le Groupe arabe, ainsi que pour l'ensemble des membres de l'ONU.

En décembre, le groupe de travail des pays non alignés a fait une proposition prévoyant l'envoi d'une force d'observation de l'ONU dans la région afin que la violence, qui perdurait et qui perdure toujours, puisse être endiguée. Cette force avait pour but d'assurer la sécurité des civils palestiniens. Cependant, il n'a pas été possible au Conseil d'adopter cette proposition ou un projet de résolution en ce sens. Par la suite, la Ligue des États arabes et le Mouvement des pays non alignés ont demandé que le Conseil de sécurité organise une séance d'urgence afin d'envisager la création d'une force de l'ONU pour protéger les civils palestiniens, ce qui était conforme à ce que le groupe de travail des pays non alignés avait proposé plus tôt, en décembre.

Après le débat public que le Conseil a organisé, auquel ont participé non seulement les membres du Conseil de sécurité mais également un grand nombre de Membres de l'ONU qui ne sont pas membres du Conseil, et lors duquel la question de la création d'une force d'observation de l'ONU pour la protection des civils palestiniens est ressortie comme l'élément le plus important mentionné par les délégations dans leurs déclarations, le groupe de travail des pays non alignés membres du Conseil de sécurité a décidé de faire reprendre son propre projet de résolution et a présenté, le 20 mars, un texte remanié en vue de la création d'une force d'observation de l'ONU pour la protection des civils palestiniens. Cette proposition a par la suite été publiée « en bleu », et a été mise à la disposition des membres du Conseil le 23 mars.

Nous, au sein du groupe de travail des pays non alignés, souhaitons ardemment travailler sur ce texte avec l'appui des autres membres du Conseil. Dans ce contexte, nous avons reçu avec un esprit ouvert un projet de résolution présenté par les quatre pays européens membres du Conseil. Ce texte visait à élargir l'appui à l'idée de créer une force de protection pour les civils palestiniens. Comme je l'ai indiqué, avec un esprit ouvert et en toute bonne foi, le groupe de travail des pays non alignés a participé aux négociations sur le texte européen, en fournissant ses propres idées et suggestions. Notre objectif était de préparer et d'explicitier un projet de résolution qui recevrait l'appui le plus large possible au sein du Conseil. Nous estimions que, si une force d'observation devait être créée, elle devait recevoir l'appui le plus large possible au Conseil. Au cours de cet exercice, nous songions également au Sommet arabe qui devait se tenir à

Amman les 27 et 28 mars. Nous avons souligné à maintes reprises qu'il fallait que le Conseil de sécurité se prononce, avant le début de ce sommet, sur la proposition de créer une force d'observation.

Cette question – la protection des civils palestiniens – est l'un des points inscrits à l'ordre du jour du Sommet des pays arabes; les dirigeants arabes attendaient notre décision avec intérêt. Il y avait dans le projet de résolution un mandat permettant au Secrétaire général d'entreprendre des consultations avec les parties sur les questions mentionnées dans ledit projet, et nous avons pensé que, pendant qu'il se trouvait à Amman pour assister au Sommet des pays arabes, il serait judicieux qu'il reçoive un mandat du Conseil de sécurité afin de commencer ses consultations avec les parties intéressées. C'est pour cela que les dates du Sommet des pays arabes pour agir sur ce projet de texte étaient absolument essentielles. Le Mouvement des pays non alignés l'avait indiqué très clairement à maintes reprises à nos collègues, avec lesquels nous participions aux négociations sur un projet de texte.

Depuis cinq jours, des négociations intenses ont eu lieu. Le groupe de travail des pays non alignés et nos collègues européens, auxquels les États-Unis se sont joints par la suite, ont passé de longues heures à se consulter et à négocier sur le texte. Et, comme preuve de notre bonne foi, nous avons laissé de côté notre propre texte et avons travaillé sur le texte européen, dans l'espoir que ce texte, après avoir fait l'objet d'un accord, puisse bénéficier d'un appui général et constructif. C'était l'un des principaux objectifs de notre travail. Nous pensions rallier ainsi, au sein du Conseil, un large appui au rôle de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général sur la question du Moyen-Orient et sur la question de Palestine. Nous pensions également envoyer ainsi un message approprié du Conseil au Sommet des pays arabes afin que les dirigeants arabes directement concernés par ces questions puissent y prendre part. Bien sûr, notre objectif était également de prendre une décision sur le projet de résolution dimanche au plus tard, afin que le Sommet des pays arabes, qui a commencé aujourd'hui, puisse tirer parti de la décision du Conseil.

Le groupe des pays non alignés espérait, dès le début, qu'il serait possible de mettre au point un texte qui suscite un large appui au Conseil. Un tel texte a été rédigé cet après-midi, et le groupe des pays non alignés était prêt à se prononcer. Nous pensions qu'il serait

possible que le texte qui avait résulté de ces longues heures de négociations bénéficie d'un appui généralisé. Nous avons travaillé jusqu'à cinq heures ce matin, et n'avons cessé depuis. Quand ce texte, qui semblait susciter un large appui, a été prêt, nous avons espéré qu'une décision serait prise ce soir, et donc, même si le Sommet avait commencé à Amman, les dirigeants auraient pu tirer profit de ce texte pour le dernier jour du Sommet, demain. Tard ce soir, nous avons été informés qu'il nous serait impossible de convenir d'une décision sur le texte que nous avons élaboré. Cela étant, afin que le Conseil puisse prendre une décision en temps voulu avant la fin du Sommet des pays arabes, le groupe des pays non alignés a demandé à la présidence du Conseil de mettre aux voix le projet de résolution que le groupe lui-même avait initialement proposé. C'est le projet de résolution dont j'ai parlé et qui porte la cote S/2001/270.

Les États membres du groupe de travail des pays non alignés ont pleinement coopéré avec les autres membres du Conseil en vue de parvenir à un accord sur le texte qui a fait l'objet de longues heures de négociations. Nous avons abordé ces négociations de bonne foi et dans la transparence la plus complète. Nous avons fait preuve de souplesse à maintes reprises afin de prendre en compte les vues de toutes les parties, l'intention fondamentale étant que cette proposition relative à une force d'observation bénéficie de l'appui le plus large possible au Conseil.

Nous demandons donc maintenant au Conseil de se prononcer sur notre texte, car nous sommes frustrés de ne pas avoir été en mesure de nous prononcer sur le projet de résolution général qui avait été négocié et qui s'était fait jour ce soir.

Nous espérons que la proposition qui figure dans notre texte en vue de la création d'un mécanisme pour la protection des civils palestiniens, jouira de l'appui le plus large possible de la part du Conseil, et nous espérons que ce dernier sera en mesure d'agir de façon à assurer la sûreté, la sécurité et la protection des civils palestiniens.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : La nouvelle série d'événements violents entre la Palestine et Israël dure depuis plus de six mois. Il y a eu des victimes parmi les civils, essentiellement parmi de nombreux civils palestiniens. La question de Palestine est devenue encore plus complexe et cette situation menace directement le processus de paix au

Moyen-Orient. Si l'on n'endigie pas rapidement ce type d'affrontement, l'animosité entre les Palestiniens et les Israéliens s'en trouvera certainement exacerbée et provoquera une confrontation et un conflit plus graves qui ne feront que se perpétuer. La sécurité de la Palestine, d'Israël et de l'ensemble de la région en souffrirait au plus haut point.

La Palestine et Israël devraient au plus vite mettre fin à ce violent conflit et reprendre les pourparlers de paix afin que le processus de paix du Moyen-Orient puisse se remettre sur la bonne voie.

En tant que principal organe chargé de préserver la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité peut et devrait continuer à jouer un rôle important en vue de régler la question de Palestine, de promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient et de sauvegarder la paix et la sécurité dans la région. C'est dans l'intérêt de la Palestine et d'Israël et c'est également la volonté de la grande majorité des États Membres de l'ONU.

Nous sommes d'avis que l'envoi dans la région d'une force internationale nécessaire aiderait les deux parties à mettre un terme à la violence, à établir la confiance mutuelle, et à garantir la sécurité des civils des deux parties. Cela permettrait aussi de mettre en place les conditions propices à la reprise, par les deux parties, des pourparlers de paix.

Le projet de résolution présenté par le Mouvement des pays non alignés traduit les préoccupations de la communauté internationale en ce qui concerne la question de Palestine. Les exigences et les propositions énoncées dans le projet de résolution sont raisonnables et constructives. En conséquence, nous appuyons le projet de résolution proposé par le Mouvement des pays non alignés. La délégation chinoise encourage le Secrétaire général, M. Kofi Annan, à poursuivre ses contacts avec la Palestine et avec Israël, et à rechercher des solutions acceptables par les deux parties.

Nous demandons aux parties concernées de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes des Nations Unies sur la question du Moyen-Orient – en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité – ainsi que le principe de la terre en échange de la paix, accepté par la communauté internationale, en vue de progresser sur la voie d'une solution globale, juste et durable à la question du Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant au document S/2001/270.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bangladesh, Chine, Colombie, Jamaïque, Mali, Maurice, Fédération de Russie, Singapour, Tunisie.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

France, Irlande, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 9 voix pour, une contre et 4 abstentions. Un membre du Conseil n'a pas participé au vote. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je vais à présent donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est avec grand regret que les États-Unis ont participé à ce vote. Ce dernier n'aurait pas dû être requis, et ce projet n'aurait pas dû être mis aux voix. Nous voulions appuyer une action du Conseil qui fasse avancer la cause de la paix. Pour nous, c'est une question de principe fondamental. Mais malheureusement, ce n'est pas cela qui a été proposé.

Nous demandons: pourquoi cette décision de forcer un vote maintenant alors qu'il était clair pour tous que nos délibérations n'avaient pas encore donné lieu à un consensus, un consensus que nous tous, en tant que membres du Conseil, avons systématiquement appuyé au cours de la semaine écoulée. La cause de la paix aurait été mieux servie par d'autres délibérations, quel qu'en fût la difficulté ou la durée.

Le Secrétaire général se trouve à Amman pour prendre part au Sommet arabe et poursuivre sa mission de bons offices dans cette région troublée. Nous le soutenons, mais ce projet de résolution cherchait à fixer au Secrétaire général, et à travers lui, aux parties elles-mêmes, la voie permettant de réaliser des progrès dans la quête de la paix au Moyen-Orient. Ce faisant, le projet faisait montre d'une approche irréaliste face à ce

conflit complexe en méconnaissant le précepte fondamental du rétablissement de la paix : la nécessité d'encourager les parties à trouver et à appliquer leurs propres solutions durables et de se tenir prêt à les aider dans la mise en oeuvre. L'on a malheureusement laissé passer aujourd'hui la possibilité de jouer ce rôle constructif et encourageant.

Les États-Unis se sont opposés à ce projet de résolution car il est déséquilibré et irréalisable, et donc peu judicieux. Il répond plus à la mise en scène politique qu'à la réalité politique. Dans ce projet de résolution, certains ont prétendu que le Conseil pourrait imposer une solution, y compris un mécanisme de protection des civils, en l'absence d'accord entre les parties. Au lieu de cela, le Conseil de sécurité, agissant au nom de la communauté internationale, aurait dû appeler les parties à mettre fin à toutes les violences, à protéger les civils et à reprendre les négociations, afin que tous les civils des deux parties soient en sécurité. Les États-Unis voulaient et auraient appuyé un projet de résolution contenant ce genre d'appel.

Le Conseil aurait pu et dû demander aux deux parties de prendre les mesures nécessaires pour rétablir la confiance, telles que l'arrêt des incitations et des violences, et la reprise des contacts à tous les niveaux pour mettre en oeuvre leurs engagements réciproques, y compris les accords conclus au Sommet de Charm el-Cheikh. Les États-Unis voulaient et auraient appuyé un projet de résolution contenant un tel appel.

Malheureusement, l'Autorité palestinienne n'a jamais tenu son engagement, pris à Charm el-Cheikh, de déclarer sans équivoque, en arabe, son rejet de la violence.

Surtout, le Conseil aurait dû se dire disposé à aider les parties à mettre en oeuvre tout accord entre elles. Les États-Unis auraient appuyé, et ont d'ailleurs encouragé, un tel appel.

En décembre dernier, un projet de résolution semblable n'a pu recueillir les neuf voix nécessaires pour être adopté, faisant ainsi comprendre que la voie vers une paix juste et durable que nous recherchons tous au Moyen-Orient, ne commence pas dans ce Conseil. Elle commence dans la région, et les parties elles-mêmes doivent faire des choix difficiles mais indispensables. Le Conseil peut et doit les appuyer dans cet effort.

Les sept membres du Conseil qui se sont abstenus en décembre dernier, y compris les États-Unis, ont pu retarder un appel prématuré et irréaliste à la mise en place d'une force d'observateurs des Nations Unies. Mais en agissant ensemble, nous avons pu préserver l'idée d'une présence internationale pouvant être de nouveau envisagée ultérieurement.

Nous avons agi ce soir pour les mêmes raisons. Nous appuyons une grande partie des idées dont nous discutons depuis une semaine mais, comme nous l'avons clairement redit aux autres membres du Conseil, nous ne pouvons laisser le Conseil adopter un projet de résolution qui risque de nuire à la fois aux perspectives de paix et même à sa crédibilité. Voter comme nous l'avons fait ne nous satisfait nullement. Mais s'abstenir et laisser le Conseil adopter un projet aussi mal conçu et irréalisable aurait été inconsidéré.

Nous sommes sincèrement troublés de voir que d'autres membres qui, nous le savons, ont reconnu les lacunes flagrantes et le danger évident de ce projet de résolution, ne se sont pas associés à nous pour s'y opposer. Le Conseil a tenu des délibérations très sérieuses et parfois intenses, recherchant une voie qui reconnaisse le rôle et les responsabilités légitimes du Conseil et des parties. Nous avons beaucoup travaillé pour un consensus et une approche commune. Ce processus a été interrompu par ce vote, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la recherche de la paix.

Maintenant que ce projet de résolution est derrière nous, nous devrions nous pencher sur les voies permettant au Conseil de soutenir et de promouvoir réellement la quête de la paix. Nous demandons aux autres membres de s'associer à nous et de poursuivre nos discussions dans cet effort très difficile mais indispensable. Cela doit commencer dès aujourd'hui. Les peuples du Moyen-Orient sont privés depuis trop longtemps des bienfaits de la paix .

M. Levitte (France) : Pendant plusieurs longues journées, les 15 membres du Conseil de sécurité ont travaillé dans un esprit particulièrement constructif sur le dossier le plus difficile à leur ordre du jour : le conflit du Proche-Orient. Ils l'ont fait en maintenant un contact permanent et positif avec les parties concernées.

Tous les membres de notre Conseil partagent deux convictions. Parce qu'il n'existe aujourd'hui aucune médiation, parce que les négociations de paix

sont dans l'impasse et que le cycle de la violence échappe de plus en plus à tout contrôle, les Nations Unies doivent agir. C'est ce qu'elles font à travers l'action de leur Secrétaire général, qui participe en ce moment même au Sommet d'Amman. Mais M. Kofi Annan ne peut agir dans les meilleures conditions que s'il reçoit de notre Conseil un mandat clair.

Notre deuxième conviction est que le Conseil de sécurité, sur un dossier aussi difficile, ne peut se faire entendre et aider le Secrétaire général à peser sur le cours des choses que s'il est rassemblé. C'est dans cet esprit que les quatre membres européens du Conseil ont travaillé avec tous leurs partenaires. Le résultat est là; il prend la forme ce soir d'un projet de résolution que nous déposons officiellement. Ce projet est substantiel et équilibré. Adopté, il donnerait à M. Kofi Annan et aux parties au conflit une perspective claire du chemin à suivre pour que cesse la violence, que soient levées les mesures de toutes sortes qui enferment le peuple palestinien dans d'insupportables contraintes, pour que reprennent les négociations de paix.

Ce soir, notre projet de résolution, malgré un soutien quasi unanime, ne recueille pas encore tous les concours nécessaires à une action efficace de notre Conseil. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas le mettre aux voix et de continuer à y rallier le soutien qui nous manque ce soir. S'agissant du texte présenté par nos partenaires des pays non alignés, les quatre Européens ont décidé de s'abstenir malgré les grands mérites de ce projet. La raison de cette abstention tient essentiellement à la démarche différente que nous avons ensemble choisie. Le vote de ce soir ne change en rien la politique de la France au Proche-Orient, son engagement aux côtés de tous ceux qui souffrent aujourd'hui et veulent bâtir leur nation, leur État, dans la paix.

Pour terminer, je voudrais une fois encore rendre hommage à tous nos partenaires et aux représentants des parties au conflit, comme à ceux des pays arabes. Ensemble, nous avons accompli ces derniers jours un travail remarquable. Ensemble, continuons-le pour que les Nations Unies puissent jouer tout leur rôle au service de la paix dans la justice.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : En même temps que nos partenaires européens du Conseil, le Royaume-Uni a présenté un certain nombre d'idées et de propositions au cours de la semaine écoulée dans une tentative sérieuse de

trouver un consensus au sein du Conseil sur cette question des plus difficiles. Nous l'avons fait car nous sommes convaincus que le Conseil, en mettant en avant son esprit collectif, pourrait influencer positivement sur le processus de paix, sur les deux parties et, par conséquent, sur la promotion de la paix et de la sécurité dans la région qui en a désespérément besoin et qui les mérite. Nous savons gré à nos collègues du Conseil et aux autres qui ont travaillé avec nous avec tant de patience et d'imagination dans le même esprit. Nous n'avons pas abandonné l'espoir que les propositions de texte que nous avons parrainées aient pu aboutir au bon résultat avec davantage de travail. Nous regrettons donc que le projet de résolution que nous venons d'examiner ait été mis aux voix maintenant, sachant en particulier qu'un membre permanent du Conseil ne pouvait être d'accord. La date limite qui nous a été imposée, quoique compréhensible à court terme, est moins valable lorsqu'elle s'inscrit dans une perspective plus large.

Nous pensons que l'échec des efforts du Conseil ne peut de cette façon contribuer à l'objectif le plus important : réduire les tensions au Moyen-Orient et aider les parties à mettre fin à la violence, à assurer une vie normale pour la population civile – en particulier dans les territoires occupés – et relancer les négociations. Nous n'étions pas d'accord avec la décision de procéder au vote ce soir, avec nos partenaires européens, nous nous sommes donc abstenus. Nous demeurons disposés à travailler pour la réalisation des idées exprimées dans le projet de résolution rejeté, en premier des progrès en vue de la mise en place d'un mécanisme de protection ou d'observation, avec l'assentiment des parties d'y coopérer. Nous condamnons la violence continue et les incitations à la violence ainsi que le recours excessif à la force en réaction aux troubles. Nous espérons que le concept d'observateurs ne sera pas perdu maintenant, et nous y travaillerons lorsque les circonstances seront propices.

Notre travail sur cette question se poursuivra, et la politique du Royaume-Uni reste inchangée. Nous accordons un ferme appui au rôle que joue déjà le Secrétaire général et nous comptons sur lui pour continuer à jouer un rôle important. L'expérience du Conseil d'œuvrer ensemble sur cette question – quoique sans succès jusqu'à présent – ne devrait pas être ignorée. Nous étions proches de quelque chose d'efficace et de précieux.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a constaté avec regret que la situation dans le territoire palestinien se détériore progressivement. Le conflit prend de l'ampleur, et chaque jour le coût en vies humaines s'accroît. Le processus de négociation est dans l'impasse, et les parties ne parviennent pas à reprendre les contacts, qui sont aujourd'hui particulièrement nécessaires en matière de sécurité pour surmonter la violence et relancer le processus de paix. La situation s'est aggravée du fait de l'isolement dont fait l'objet la Cisjordanie et la bande de Gaza ainsi que du blocus économique appliqué pratiquement à ce territoire.

Nous notons que le Conseil de sécurité a déployé des efforts sérieux ces derniers jours pour convenir d'une réponse commune face à la situation dans les territoires occupés. Sur de nombreux aspects importants du projet de résolution à l'examen, les membres du Conseil de sécurité étaient très proches d'un accord, et il a semblé qu'il était possible de dégager un consensus. Malheureusement, force est de constater qu'il n'a pas été possible de parvenir à un texte acceptable par tous. Cependant, nous sommes convaincus qu'en cette période cruciale, le Conseil de sécurité n'a pas le droit de rester en retrait et de se désengager suivant les événements tragiques en cours en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Nous estimons qu'il est maintenant nécessaire de s'employer à trouver une voie pour régler la situation grâce aux efforts conjugués de toutes les parties intéressées. C'est pourquoi nous avons voté pour le projet de résolution présenté par le groupe de travail des pays non alignés.

Nous pensons qu'il est important de mettre fin à la violence – c'est pourquoi nous avons voté pour – ainsi que de normaliser la situation autour des territoires palestiniens et de lever les blocus, y compris le blocus économique. En même temps, il importe de faire en sorte que le processus des pourparlers reprenne dans un contexte où les intérêts légitimes des parties seront satisfaits. Nous estimons que le projet de résolution du Mouvement des pays non alignés n'aurait donné de leçons ni aux Palestiniens ni aux Israéliens, mais aurait chargé le Secrétaire général d'établir des contacts avec les parties dans le but de parvenir à une formule mutuellement acceptable en vue d'un mécanisme visant à protéger la population civile.

Sur une plus grande échelle, la Fédération de Russie continuera de déployer tous les efforts possibles pour aboutir à un règlement rapide du conflit arabo-

israélien sur la base des accords conclus entre les parties directement concernées par le conflit, et pour promouvoir la meilleure manière de fournir l'aide internationale optimale pour de telles négociations.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient est tendue et nous fait craindre une nouvelle détérioration. À un moment critique comme celui-ci, il importe que la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, fassent preuve de prudence et d'esprit constructif.

C'est pourquoi la Norvège a estimé crucial que le Conseil de sécurité s'exprime à l'unisson dans une déclaration appelant à la cessation de la violence, au retour à l'activité économique et à la vie normale, et à la reprise des pourparlers de paix en vue de parvenir à un accord final, et qu'il appuie fermement le rôle du Secrétaire général dans la recherche de la paix. C'est cette nécessité de parler d'une seule voix qui a conduit la Norvège à engager avec ses collègues européens un effort important dont nous espérons qu'il recevrait le soutien de l'ensemble du Conseil. La situation au Moyen-Orient est une question à laquelle la Norvège attache la plus grande importance. Nous étions donc particulièrement satisfaits de voir que le groupe de travail du Mouvement des pays non alignés et les autres membres du Conseil étaient disposés à engager un débat sérieux avec nous. Nous apprécions la détermination de chacun pour tâcher de trouver une solution acceptable par tous les membres.

Le résultat actuel de ces négociations ne correspond pas à nos espoirs. Nous voulions permettre au Secrétaire général, par un mandat fort, de poursuivre ses efforts à la fois lors des discussions du Sommet d'Amman et dans les difficiles semaines et mois à venir, et donner au Conseil de sécurité un rôle important et actif dans cette question, qui nous suit depuis l'aube de cette Organisation.

Nous n'avons pas encore été en mesure de réaliser une telle unité au Conseil. La Norvège le déplore, comme, j'en suis convaincu, tous les autres membres du Conseil. La Norvège a choisi de s'abstenir ce soir parce qu'elle estime que cette résolution n'aiderait en rien les efforts déployés pour remettre le processus de paix sur les rails. Le Conseil de sécurité ne doit pas servir qu'à un échange de vues; il doit aussi agir constructivement en faveur de la paix et de la sécurité.

Nous n'avons pas réussi, pour l'instant, à atteindre notre objectif commun : une déclaration par un Conseil unifié sur cette importante question. Mais, nous ne devons pas abandonner l'espoir d'atteindre ce résultat à une étape ultérieure. Je voudrais demander à tous les membres du Conseil de ne pas renoncer, à cause de notre manque d'unité d'aujourd'hui, à ce noble objectif. J'exhorte tous les membres à maintenir l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve au cours de ces nombreuses heures de négociations et de revenir à cette question lorsque nous aurons tous l'impression que nos efforts peuvent influencer positivement sur la situation au Moyen-Orient.

M. Cooney (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande est profondément préoccupée par l'aggravation apparente du conflit dans les territoires palestiniens occupés et les morts qui en ont résulté, notamment parmi des enfants innocents.

Nous avons travaillé pendant la semaine avec les autres membres du Conseil, en particulier nos frères européens, les membres du Mouvement des pays non alignés et les États-Unis, à un projet de résolution que pourrait adopter le Conseil, et dans lequel le Secrétaire général serait invité à consulter les parties afin de prendre rapidement des mesures en vue, notamment, d'une cessation de la violence, de la reprise des négociations et de la mise en oeuvre des accords conclus à Charm el-Cheikh en octobre 2000, ainsi qu'une série de mesures de renforcement de la confiance.

Nous avons également cherché à obtenir l'aval du Conseil pour la mise en place, avec l'accord des autorités responsables, d'un mécanisme de protection des citoyens palestiniens – question particulièrement préoccupante. Nous avons enregistré des progrès notables et le projet de résolution a été présenté au nom de la France, de l'Irlande, de la Norvège, de l'Ukraine et du Royaume-Uni. Nous entendons poursuivre les consultations sur ce projet avec les autres membres du Conseil et les autres parties intéressées, en vue d'en obtenir l'adoption rapide, si possible par consensus.

Ma délégation s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution dont nous étions saisis ce soir pour deux raisons importantes : premièrement, nous avons toujours déclaré que, pour l'envoi d'une force ou d'une mission d'observation des Nations Unies, l'accord des parties était nécessaire. Je sais que ce n'est pas l'avis de tous les membres présents autour de cette table,

mais c'est nécessaire pour la garantie essentielle de sécurité et de coopération sans laquelle on ne peut attendre d'aucun État Membre la nécessaire contribution en personnel.

Mais il y a une considération encore plus importante : c'est que le processus de paix au Moyen-Orient a besoin, à cette étape particulièrement critique, de tout le soutien de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité a la responsabilité capitale de canaliser ce soutien et en particulier de donner au Secrétaire général un mandat solide pour engager les parties sur la voie du progrès. L'autre projet de résolution, parrainé par quatre membres européens du Conseil et l'Ukraine, pourrait donner un appui plus vaste à ce processus. Nous espérons que le travail pourra continuer sur ce projet de texte. Les auteurs seraient très heureux d'accepter tout amendement de nature à en assurer l'adoption.

L'Irlande entend continuer d'utiliser sa position de membre du Conseil de sécurité pour s'employer constructivement avec les autres membres à un progrès réel au Moyen-Orient et à la fin des longues souffrances de la population de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de m'adresser au Conseil.

Le projet de résolution qui vient de faire l'objet du vote, sans être adopté, traduit malheureusement une vision partielle de la nature des violences de ces six derniers mois. La réalité, comme les dernières 24 heures nous l'ont horriblement rappelé, c'est que ce conflit est à double tranchant. À Hébron, hier, une petite fille de 10 mois, Shalhevet Pass, a été tuée par balles par un tireur palestinien isolé armé d'un fusil à lunette, arme dont, je m'empresse de le dire, seul dispose, généralement, le personnel de sécurité palestinien. Aujourd'hui, la ville de Jérusalem connaît les jours sombres du terrorisme. Deux attentats à la bombe, dont l'un contre un autobus, ont fait au moins un mort et près de 40 blessés.

Ces incidents tragiques perpétrés par ceux qui font fi des nobles principes que nous cherchons à défendre ici au Conseil ne doivent pas être passés sous silence. Nous rendons un bien mauvais service au mandat de cette Organisation, ainsi qu'à la mémoire

des civils innocents qui ont perdu la vie aux mains des ennemis de la paix, en ne condamnant pas hautement de telles atrocités.

Nous sommes donc affligés de voir que ce projet de résolution emploie des termes reflétant un point de vue strictement palestinien. On n'y dit rien des victimes israéliennes – des 70 Israéliens tués par des terroristes depuis septembre. On n'y appelle pas clairement la partie palestinienne à s'abstenir de mesures unilatérales. Il n'y figure aucune condamnation du terrorisme palestinien ni, en particulier, du manquement du Président Yasser Arafat à ses engagements signés de renoncer à la violence et au terrorisme à des fins politiques.

À notre grande consternation, il semble que rien de ce que les Palestiniens ont fait en six mois de meurtres, d'enlèvements, d'attentats à la bombe et d'attaques au mortier, sans parler des 24 dernières heures, ne leur vaille des reproches. Est-il possible qu'après tous les débats tenus au Conseil et après pas moins de trois attentats terroristes en 24 heures, Israël doive continuer d'avoir tous les torts et toutes les responsabilités?

Comme nous l'avons déjà dit, Israël continue de s'opposer à la création d'une force de l'ONU dans la région. Le Président Arafat est lui-même en mesure de protéger sa population. Je tiens à souligner une fois de plus que, dès que le Président Arafat demandera publiquement la fin de la campagne terroriste, dès qu'il retournera de bonne foi à la table de négociation, et dès qu'aussi bien par ses paroles que par ses actes il agira pour raviver l'esprit de paix, Israël prendra toutes les mesures possibles pour accélérer le retour à des relations normales entre nous et les Palestiniens. En fait, nous avons déjà pris des mesures à cette fin, en fonction de ce que permet la situation. Des mesures plus globales pourraient être mises en oeuvre une fois que les Palestiniens auront manifesté leur engagement ferme pour maîtriser la situation.

Ce qui est plus important, c'est que l'initiative palestinienne actuelle représente une tentative flagrante d'occulter le choix stratégique des Palestiniens de s'engager dans la voie de la violence et du terrorisme. Le Conseil de sécurité ne doit donc pas entériner un tel choix en venant en aide à ceux qui déclenchent les affrontements hostiles. En outre, une telle mesure, au moment où l'Intifada se poursuit, pourrait entraîner une escalade de la violence et déstabiliser encore la région

en renforçant le refus palestinien de déposer les armes et de transiger pour la paix. Si la communauté internationale souhaite voir un retour au dialogue et à la négociation, et en fin de compte la réalisation des aspirations et des besoins légitimes des deux parties par l'intermédiaire d'un processus pacifique, elle doit exiger que les Palestiniens mettent fin à la violence qu'ils ont déclenchée et s'abstiennent de tout acte qui pourrait être interprété comme l'entérinant. Par conséquent, nous prenons note avec satisfaction du fait que le Conseil ne s'est pas engagé dans cette voie.

Nous attendons avec intérêt le moment où nous pourrions reprendre le processus de négociation avec les Palestiniens, comme partenaires et non comme adversaires, le moment où le dialogue aura à nouveau remplacé les armes comme moyen de régler les questions en suspens dans ce conflit. En effet, c'est de cette façon et uniquement de cette façon que nous en arriverons à un règlement juste et durable au conflit, qui permettra de préserver les générations futures de la souffrance et du malheur dont nous avons tous deux fait l'expérience depuis six mois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité a obtenu un résultat négatif aujourd'hui parce que l'un de ses membres permanents a eu recours à son droit de veto. Cela signifie que l'on a empêché le Conseil d'assumer ses responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies. Cette situation est vraiment regrettable.

En ce qui nous concerne, nous les Palestiniens, nous croyons que cet échec traduit également un refus de contribuer à mettre fin à la tragédie qui se déroule dans les territoires palestiniens occupés en raison de la campagne sanglante d'oppression menée par Israël, puissance occupante, contre notre peuple, et par les dirigeants responsables et les Premiers Ministres actuel et précédent – MM. Sharon et Barak – par le biais de leurs positions et déclarations explicites qui vont à l'encontre du droit international et qui appellent à l'escalade et à la confrontation. Cela signifie également que l'on ne fournit pas aux parties l'appui nécessaire pour ranimer ce qui reste du processus de paix au Moyen-Orient, ni l'aide nécessaire pour qu'elles puissent surmonter les difficultés auxquelles elles font face en leur prêtant simplement de bonnes intentions.

Ce résultat regrettable a été obtenu en dépit du travail constant accompli récemment et auquel nous avons tous contribué.

Je voudrais d'abord exprimer, au nom du peuple palestinien, nos sincères remerciements au groupe de travail des pays non alignés membres du Conseil de sécurité, qui a présenté le projet de résolution et dont les membres sont le Bangladesh, la Colombie, la Jamaïque, le Mali, Maurice et Singapour. Ces États amis ont fait ce geste merveilleux pour appuyer les demandes légitimes des Palestiniens et pour appuyer le processus de paix au Moyen-Orient, sur la base des principes du Mouvement des pays non alignés et sur la base de positions de principe concernant la question de Palestine. De même, nous voulons remercier les membres du Conseil qui ont voté pour le projet de résolution et ceux qui ont exprimé leur volonté de nous appuyer même si les circonstances actuelles étaient plus difficiles. À cet égard, je voudrais mentionner la Chine et la Fédération de Russie. Nous souhaitons également exprimer notre sincère reconnaissance à nos frères du Groupe arabe et à son Président de ce mois-ci – les Émirats arabes unis – ainsi qu'au Président du Sommet arabe, la République arabe d'Égypte.

Depuis novembre 2000, nous avons déployé des efforts pour créer une force d'observation de l'ONU afin de protéger le peuple palestinien.

Les membres connaissent le triste résultat auquel le Conseil est parvenu pour des raisons connues de tous. Par la suite, nous avons repris nos efforts vers le même objectif. Plus tard, lorsqu'il est apparu qu'il serait impossible de parvenir à notre objectif en raison de l'attitude négative des États-Unis, les membres européens du Conseil de sécurité ont pris une initiative pour faire face à la situation sur le terrain et à la situation du processus de paix au Moyen-Orient afin de faire progresser ce processus. Il y a eu un mouvement en vue d'accepter une mesure limitée qui permettrait la mise en place d'une force qui protégerait les civils palestiniens des territoires palestiniens occupés, soit ce qu'on a appelé une approche en deux phases.

À vrai dire, nous n'étions pas très heureux car, et ce n'est que normal, nous avons le sentiment qu'il faudrait assurer au plus vite la protection de notre peuple palestinien pour mettre fin à l'effusion de sang. Toutefois, dans l'espoir de pouvoir prendre des mesures positives qui permettraient au Conseil de sécurité de jouer un rôle plus important au Moyen-

Orient, d'améliorer la situation sur le terrain et de promouvoir le processus de paix, nous avons accepté de répondre à cette initiative; nous avons coopéré en toute sincérité avec les pays européens et les États-Unis d'Amérique, et naturellement, avec les membres du Mouvement des pays non alignés et les autres membres du Conseil de sécurité. Pendant cette période, nous avons plus d'une fois pensé être au bord de l'accord. En fait, mardi après-midi, nous sommes arrivés à un accord qui n'avait plus qu'à être entériné par nos responsables.

Malgré tout cela, plus tard dans la soirée, il nous est apparu que tout ce qui avait trait au temps s'était volatilisé. Il semble qu'on ait tenté de repousser toute décision sans fixer de jour ou de délai. Du point de vue du contenu, certains ont laissé entendre que ce qui avait été décidé était très loin de ce qui pouvait être effectivement accepté aujourd'hui. Quant à nous, compte tenu de nos responsabilités envers notre peuple, il nous aurait été impossible de poursuivre des efforts dont le résultat aurait été bien en deçà de ce qui est acceptable au vu de la situation sur le terrain, des résolutions déjà adoptées par le Conseil de sécurité et des dispositions du droit international et du droit international humanitaire. De surcroît, il serait déraisonnable de notre part de poursuivre des initiatives qui semblent s'éterniser alors que la situation ne cesse de se dégrader de jour en jour, et vu la nécessité d'une réaction internationale à la question des délais.

À tout cela, nous devons ajouter la tenue du Sommet des pays arabes à Amman, événement politique important qu'on ne peut méconnaître. Nous voulions que la décision du Conseil envoie le bon message à ce sommet, message qui encouragerait l'interdépendance et l'harmonie entre les mesures des pays arabes et la légitimité internationale face à la détérioration de la situation dans la région.

Nous n'avons épargné aucun effort pour parvenir à cette conclusion positive, même aux dépens du contenu du projet de résolution, et même, à plusieurs reprises, aux dépens de nos propres positions. Nous sommes évidemment très déçus de nous retrouver dans la situation actuelle, notamment les surprises et les événements imprévus dont certains étaient plutôt insolites du point de vue de la procédure et des méthodes de travail du Conseil. Il était exclu de faire marche arrière en sacrifiant les besoins et les exigences légitimes de notre peuple, notamment la nécessité

d'une protection internationale, surtout qu'aucune autre proposition concrète n'a été avancée tant au niveau des délais que du contenu.

En ce qui nous concerne, cette phase des efforts que nous menons avec le Conseil de sécurité a pris sa fin. Il est certain qu'à une date ultérieure nous reviendrons voir ce qui peut être fait en coopération avec les membres du Conseil qui le veulent bien, pour servir les principes de paix, de justice et de légitimité. Nous sommes persuadés que cela finira par être possible. Nous ne cesserons en aucune circonstance de demander au Conseil de sécurité d'assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. En même temps, nous continuerons de saluer les efforts du Secrétaire général, M. Kofi Annan. Nous le prions de poursuivre ces efforts, compte tenu, en particulier, du fait que l'on a empêché le Conseil de sécurité de faire son devoir.

Ce qui s'est produit, quand on y réfléchit, nous paraît vraiment étrange : après avoir entendu, il y a quelques instants, la déclaration déséquilibrée – de notre point de vue – du représentant des États-Unis d'Amérique, nous devons admettre que nous sommes

plus étonnés. En fait, nous aurions aimé ne plus être surpris, mais pour des raisons tout à fait différentes et d'une façon totalement différente.

La partie palestinienne oeuvrera sincèrement pour reprendre sa coopération traditionnelle ici aux Nations Unies et dans d'autres capitales avec les amis qui ont choisi de s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution d'aujourd'hui. Nous restons convaincus que cela est possible, en particulier du fait de la politique traditionnelle de ces États à l'égard du Moyen-Orient.

Pour terminer, je voudrais rendre de nouveau hommage à tous ceux qui nous ont soutenus et les remercier. Je remercie tout particulièrement les membres du groupe de travail des pays non alignés, notamment son coordonnateur pour ce mois et la Tunisie, membre arabe frère, de leur position de principe et d'appui à la lutte de notre peuple.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 0 h 15.